

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2024

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Réaménagement du Pôle d'échange multimodal de Quimper - Avenant 1 à la convention relative au financement des études PRO et des travaux (REA) de l'aménagement de l'espace de services du bâtiment des voyageurs

Dans le cadre des travaux du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Quimper, est réalisé l'aménagement d'un espace de services sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF Voyageurs. Cet aménagement s'inscrit lui-même dans l'opération de restructuration du bâtiment gare, travaux sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions.

Une convention relative au financement des études PRO et des travaux (REA) de l'aménagement de l'espace de services du pôle d'échanges multimodal de la gare de Quimper a été signée entre les parties le 16 juin 2023. Afin de pouvoir répondre à des dépenses supplémentaires, cette convention fait aujourd'hui objet d'un avenant.

Les participations de chaque partenaire à cette convention sont les suivantes : la Région Bretagne finance à hauteur de 85 %, au titre de l'exploitation du réseau TER ; Quimper Bretagne Occidentale finance 15 %, au titre de l'exploitation du réseau Qub.

Cet avenant est proposé pour pouvoir répondre à des dépenses supplémentaires, à hauteur de 74 000 € HT, devant permettre, entre autres, de renforcer la sécurité et le confort des utilisateurs des espaces ainsi créés, aussi bien pour les agents (SNCF et concessionnaires / exploitants de la gare routière et du réseau de transports urbains) que pour les usagers.

Ainsi, le montant estimatif du projet est porté à 544 000 € HT, soit 81 600 € HT pour QBO et 462 400 € HT pour la Région Bretagne.

Soit un financement supplémentaire de 11 100 € HT pour QBO.

L'annexe 1 au présent avenant détaille la liste des éléments engendrant ce surcoût.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative au financement des études PRO et des travaux (REA) de l'aménagement de l'espace de services du bâtiment voyageurs et d'autoriser madame la présidente à le signer.